

Ministère chargé de la Mer



## PERMIS DE NAVIGATION

Délivré en vertu des dispositions du Code des transports et du Décret n°84-810 du 30 août 1984, modifié, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.

*En application du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, la visite périodique en vue du renouvellement ou du visa du présent titre de sécurité doit être sollicitée, par écrit, par l'armateur un mois avant sa date d'expiration.*

### 1 CARACTÉRISTIQUES DU NAVIRE

Nom du navire :	BELOUVE	Jauge brute Londres (UMS) :	2667
Numéro ou lettres distinctifs :	FIDQ	Jauge brute Oslo (Tx) :	
Port d'immatriculation :	SAINT DENIS DE LA REUNION	Longueur hors tout (m) :	89,4
Numéro d'immatriculation :	930605	Longueur de référence (m) <sup>1</sup> :	79,7
Type de navire <sup>2</sup> :	Navire de pêche	Puissance propulsive (kW) :	3800

- 1.1 Il lui a été attribué un Franc-bord été de 686 mm.
- 1.2 Sa drome de sauvetage est ainsi composée :
  - 1 canots de secours<sup>3</sup>;
  - 0 embarcations de sauvetage susceptibles de recevoir un total de 0 personnes;
    - dont 0 embarcations de sauvetage également approuvées comme canots de secours;
  - 4 radeaux de sauvetage susceptibles de supporter un total de 80 personnes;
  - 0 engins flottants susceptibles de supporter un total de 0 personnes;
  - 10 bouées de sauvetage dont 2 lumineuses, et 2 munies d'un fumigène;
  - 48 brassières de sauvetage dont 0 pour enfants;
  - 0 combinaisons d'immersion.
- 1.3 Toutefois, le navire bénéficie des exemptions suivantes<sup>4</sup> :
  - CCS 858/NAV10 : panneau machine n° 8 à plat-pont - panneau de déchargement des prises à plat-pont - vanne collecteur eau douce dans local propulseur - skiff comme canot de secours - emport de combinaisons d'immersion - position longitudinale des feux de tête de mât

### 2 LE PRÉSENT PERMIS DE NAVIGATION EST VALABLE POUR LES CONDITIONS PARTICULIÈRES CI-APRÈS

- 2.1 Catégorie de navigation et parcours autorisé<sup>5</sup> :
  - 1ère avec 0 passagers à bord, soit un nb maximal de personnes à bord : 40
    - Spécifications : navigation limitée à une exploitation dans l'océan indien au nord de la latitude 21° sud
- 2.2 Membres de l'équipage : 35
- 2.3 Personnel spécial : 5
- Autres conditions ou limitations d'exploitation<sup>6</sup> :
  - Vitesse en service 17 nds - 1412,51 t < Port en lourd < 2104,07 t:
  - \* POIDS CONSTANTS 222,00 t : Senne 90,00 t - Câbles sur treuils 15,00 t - Bouées/radeaux 2,00 t - Skiff 45,00 t - Speed boat 4,00 t - Recharges pêche 25,00 t - Recharges machine 20,00 t - Divers 2,20 t - Équipage et effets 3,80 t - Sel et sacs 15,00 t.
  - \* POIDS VARIABLES 1882,08 t : Cuves GO 337,44 t (53%) - Caisses J 7,34 t (100%) - Eau douce 109,16 t (100%) - Eau ballastage 9,55 t (21%) - Huiles 8,12 t (100%) - Stabilisateur 26,00 t (40%) - Cuves 693,47 t (99%) - Cales 681,00 t (100%) - Vivres 10,00 t (100%).

1 Uniquement pour les navires soumis aux divisions 223 et 226 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié

5 Parcours à préciser pour les navigations en 3ème, 4ème et 5ème catégories

2 Navire à passagers, Navire de charge, Navire spécial, Navire de pêche, Navire de plaisance à utilisation commerciale

6 Conditions d'exploitation, type de pêche etc ...

3 Ne sont pas compris dans ce nombre les embarcations de sauvetage également approuvées comme canots de secours.

7 Rayer la mention inutile

4 Avec références de la décision

## Permis de navigation

Nom du navire : BELOUVE

**Le permis de navigation atteste que les vérifications effectuées dans les conditions arrêtées par le ministre chargé de la mer n'ont pas permis de détecter de défaut apparent de nature à empêcher le navire de prendre la mer pour des motifs de sécurité, d'habitabilité ou d'hygiène du navire, de prévention des risques professionnels maritimes ou de prévention de la pollution.**

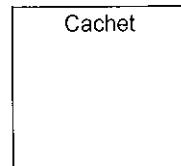
Le présent Permis de navigation est valable jusqu'au : 26/10/2016

Lieu : LE PORT  
 Date : 27/10/2015  
 Signature de l'agent autorisé :

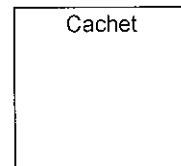
**Patrick BOUTELOUP**  
*Inspecteur de la sécurité des navires  
 et de la prévention  
 des risques professionnels maritimes*

**RENOUVELLEMENTS / PROROGATIONS**Le présent permis de navigation est **renouvelé / prorogé<sup>7</sup>** jusqu'au :

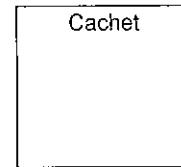
Lieu :  
 Date :  
 Signature de l'agent autorisé :

Le présent permis de navigation est **renouvelé / prorogé<sup>7</sup>** jusqu'au :

Lieu :  
 Date :  
 Signature de l'agent autorisé :

Le présent permis de navigation est **renouvelé / prorogé<sup>7</sup>** jusqu'au :

Lieu :  
 Lieu :  
 Signature de l'agent autorisé :



1 Uniquement pour les navires soumis aux divisions 223 et 226 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié

5 Parcours à préciser pour les navigations en 3ème, 4ème et 5ème catégories

2 Navire à passagers, Navire de charge, Navire spécial, Navire de pêche, Navire de plaisance à utilisation commerciale.

6 Conditions d'exploitation, type de pêche etc ...

3 Ne sont pas compris dans ce nombre les embarcations de sauvetage également approuvées comme canots de secours.

7 Rayer la mention inutile

4 Avec références de la décision